

ARRETE DU MAIRE PG/NN/JL/MD N°2026-273-AG

PORTANT ASSERMENTATION D'UN AGENT POUR
CONSTATER LES INFRACTIONS RELATIVES A
L'HABITAT INDIGNE

VILLE DE CASTELNAUDARY

Direction de la Sécurité et
des Affaires Générales

Monsieur Mickael RIVALS

Le Maire de la Ville de Castelnaudary,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-24 relatifs à la police du maire ;

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L.1312-1 et suivants relatifs à la constatation des infractions en matière de salubrité des habitations ;

Considérant que Monsieur RIVALS Mickael, exerçant en qualité de responsable du service habitat, doit être habilité à constater les infractions relatives à l'habitat indigne et à dresser des rapports officiels ;

Considérant que Monsieur RIVALS Mickael, exerçant en qualité de responsable du service habitat, doit être habilité à constater les infractions relatives à l'habitat indigne et à dresser des rapports officiels.

ARRETE

Article 1 : Monsieur Mickael RIVALS, né le 18 février 1997 à Carcassonne, exerçant la fonction de responsable du service habitat de la commune de Castelnaudary, est assermenté pour constater les infractions relatives à l'habitat indigne et à établir des rapports officiels à cet effet.

Article 2 : L'agent assermenté pourra procéder à toutes les visites nécessaires dans le cadre de ses missions et dresser les procès-verbaux ou rapports conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.


Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Mickael RIVALS et transmis au Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Carcassonne en vue de son assermentation.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Article 5 : Le présent arrêté sera enregistré au registre des arrêtés de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Commandant de la brigade Autonome de Gendarmerie Nationale,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de secours,

Et transmis à Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Castelnaudary pour exécution

Notification du présent arrêté à :
Monsieur Mickael RIVALS
Le : 30 mars 2026
Signature de l'intéressé


Fait à Castelnaudary, le 21 Mars 2026

Le Maire,


Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le **30 MARS 2026**
ID : 011-211100763-20260321-A2026273AG-AI